DISCASH SARL

Dia%

10, avenue Théodore Drouhet
ZAC 2000 - B.P. 123
97823 LE PORT CEDEX
Tel: 02.62.42.53.85
Fax:02.62.42.53.84

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SAINT DENIS (RÉUNION)
Dépôt du 17 MAI 1999
N° 1256
R.C.S. 93B29
B 389 908 682

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 17 JUIN 1998 A 17 H 15

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit et le dix sept juin à dix sept heures quinze, les Associés de la SARL DISCASH se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège des Ets J. CAILLE SA - 31 Rue J. Chatel -97400 SAINT DENIS, sur convocation de la Gérance, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.....

.....

- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire,
- Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant,

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François CAILLE en sa qualité de Gérant.
Messieurs Jacques GUILLAMOT et Joseph LAM-TOW sont appelés comme scrutateurs.
Monsieur Joseph TENG CHUEN YU assure les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau que les associés présents ou représentés possèdent 35 000 parts sur 40000 , que le quorum est atteint et que l'Assemblée Générale régulièrement constituée peut valablement délibérer.

.....

.....

5EME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de la Gérance, nomme le cabinet EXA, sis 4 rue Monseigneur Mondon – 97400 SAINT DENIS, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de 6 ans. Son mandat expirera avec la clôture des comptes de l'exercice 2003.

Résolution adoptée à l'unanimité des votants.

6EME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de la Gérance, nomme Monsieur Pierre NATIVEL demeurant 4 rue Monseigneur Mondon – 97400 SAINT DENIS, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de 6 ans. Son mandat expirera avec la clôture des comptes de l'exercice 2003.

Résolution adoptée à l'unanimité des votants.

FAIT A SAINT DENIS, LE 23 AVRIL 1999
EXTRAIT CERTIFIE SINCERE ET CONFORME

LE GERANT

François CAILLE